



Communiqué de presse

Stop à la dégradation de la prise en charge socio-éducative des enfants !

Pas de plan social dans le service public du Conseil général du Val de Marne !

Le 14 octobre le Bureau de l'Assemblée départementale a décidé d'avancer soudainement la date prévue de la fermeture de la Maison d'Enfants à Caractère Social située sur le Domaine Chérioux à Vitry.

Le prétexte invoqué a été celui d'un nouveau passage à l'acte d'un jeune en difficulté. Ce motif ne peut masquer la volonté d'une partie de la hiérarchie de l'administration départementale de vouloir remettre en cause le service public départemental dédié aux enfants et aux jeunes Val de marnais en besoin d'aide, d'accompagnement éducatif, de protection.

Car, après ce coup porté à l'existence de cet établissement éducatif, c'est désormais le Foyer de l'Enfance de Vitry qui est en ligne de mire, comme une note remise aux représentants du personnel l'a démontré.

Le désengagement de l'Etat dans ses missions de Protection Judiciaire de la Jeunesse, en Pédopsychiatrie comme à l'Éducation Nationale transfère sur le Département la responsabilité de la réponse aux besoins. La seule réponse adaptée est celle de structures d'accueil spécialisées et dotées de professionnels qualifiés dans la prise en charge éducative des jeunes val de marnais en difficulté. Pas celle de la destruction des outils éducatifs existants, si perfectibles soient-ils.

Nous ne nous résignons pas à une logique gestionnaire à courte vue. Des solutions pérennes doivent être mises en œuvre consistant en une prise en charge éducative efficace de jeunes placés majoritairement par décision du parquet des mineurs. Pour cela il faut dégager des moyens supplémentaires, et mieux étayer les structures éducatives. C'est la voie contraire qui est adoptée avec cette décision de fermeture !

Ces exigences ont pourtant été portées lors de diverses réunions de service ou dans le cadre des instances de dialogue social. Des alertes ont même été envoyées au Conseil général par des collectifs de travail. Elles n'ont jamais été suivies d'effets concrets.

Les incidences de cette nouvelle orientation politique vont être multiples, tant pour les besoins du public de l'Aide Sociale à l'Enfance, que pour les agents concourant aux missions de la Protection de l'enfance.

En premier lieu, ce sont les jeunes qui vont en souffrir. En pleine période scolaire, ils vont devoir être réorientés, ce qui va un peu plus encore les fragiliser.

Ce sont aussi les équipes des Espaces Départementaux des Solidarités, des Placements Familiaux Départementaux dont les possibilités de projets d'orientation des jeunes dans le cadre du service public départemental vont plus encore être réduites. Les



Communiqué de presse

familles d'accueil vont être soumises à l'extension de leur agrément afin d'accueillir en urgence des jeunes en très grande difficulté.

Par effets rebonds, de nombreux agents d'autres établissements, contractuels (non titulaires), parfois depuis plusieurs années, vont se retrouver en fin de contrat. Ces précaires vont être plus encore précarisés ce qui aura un effet de déstabilisation supplémentaire des collectifs de travail constitués au fil du temps.

D'autres, agents titulaires, vont se voir imposer d'intégrer d'autres postes, ou seront enjoins à se reconverter, à se reclasser.

En bout, c'est tout l'édifice de Protection de l'enfance du Val de Marne qui est impacté par ces choix inspirés d'un « new management » rude et autoritaire issu du monde de l'entreprise.

Ces méthodes ont, de plus, de graves incidences sur la santé des personnes et produisent des troubles psycho-sociaux très inquiétants. En témoignent le nombre important d'agents de ce secteur ayant recours au « Service santé sécurité et conditions de travail » du Département.

L'ensemble des agents départementaux s'opposent à de tels choix et refusent de telles méthodes. La mobilisation du personnel départemental, pour préserver l'accueil des enfants et des jeunes dans les établissements départementaux et pour l'amélioration du Service public d'accueil de l'ASE ne fait que commencer.

Les Organisations syndicales représentées au Comité Technique d'Etablissement

FSU : Hervé Heurtebize 06 82 96 67 30
CGT : François Lequeux 06 86 46 76 61

Les Organisations syndicales représentées au Comité Technique Paritaire

CGT : Jean-Philippe Guillermet 06 07 23 19 12
UGICT-CGT : Sylvie Quémy 06 32 67 00 55
FSU : Sylvie Hoffmann 06 63 42 77 53
FO : Edwin Amah 06 99 85 61 93
CFDT : Derek Doyle 06 16 65 18 70